



Ce que notre nouvelle offre globale signifie pour les employés et employées de relève sur appel (ERSA)

Si vous devenez membre du personnel régulier à l'avenir, vous recevrez les mêmes avantages et droits que le personnel régulier actuel.

Ce que vous gagnez

- ✓ Les mêmes prestations d'uniforme que le personnel régulier (après la période d'essai)
- ✓ Un système de rémunération à taux horaire, avec des pauses, des pauses-repas et des heures supplémentaires quotidiennes, au besoin
- ✓ Occasions de remplacement des absences à long terme

Changements au modèle de livraison

- ✓ Nous simplifions notre modèle de dotation pour pouvoir offrir la livraison 7 jours sur 7. Vous n'aurez pas à travailler plus de 5 jours par semaine.
- ✓ Les effectifs passeront à un taux de rémunération horaire après la réorganisation de tous les itinéraires d'un bureau dans le cadre du nouveau Système d'évaluation de la charge de travail des FFRS.

Les ERSA actuels qui deviennent membres du personnel régulier auront les mêmes droits que le personnel régulier actuel

- ✓ Les mêmes dispositions en matière de sécurité d'emploi
- ✓ Le même régime de retraite à prestations déterminées (PD) (pour les titulaires d'itinéraires dont l'horaire de travail est de 12 heures ou plus par semaine)
- ✓ Les mêmes régimes d'avantages sociaux et de soins médicaux des personnes retraitées (pour les titulaires d'itinéraires dont l'horaire de travail est de 12 heures ou plus par semaine)
- ✓ Les mêmes congés annuels (jusqu'à 7 semaines) et congés de préretraite
- ✓ La même indemnité de vie chère (IVC)
- ✓ La même grille salariale
- ✓ Le même remplacement du revenu pendant les congés du PAICD
- ✓ Les mêmes dispositions de congé et 13 jours de congé pour raisons personnelles

Le personnel actuel n'est pas touché par les changements pour les futures recrues

Notre nouvelle offre globale propose un changement pour les futures recrues qui ne touche pas les ERSA qui font actuellement partie du personnel.

Faites-vous partie des ERSA? Si c'est le cas, les changements proposés pour les futures recrues ne s'appliquent pas à vous. Si vous devenez membre du personnel régulier à l'avenir, vous recevrez les mêmes avantages et droits que le personnel régulier actuel.

Pour en savoir plus, consultez le site postescanada.ca/offres.